



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

**ALIÉNATION DE BIENS**

AVIS est donné par les présentes, conformément aux dispositions du sous-paragraphe 1.0.1 du paragraphe 1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville de Saint-Constant a aliéné le lot ci-après mentionné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, comme suit :

- vente d'un immeuble vacant (rue Matte) situé sur le territoire de la Ville de Saint-Constant, connu et désigné comme étant le lot 2 429 843 du cadastre du Québec, à Succession Florent Lanctôt (résolution numéro 647-12-18) pour un montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables;

DONNÉ à Saint-Constant, ce 30 mai 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA  
Directrice des affaires juridiques